

Educa'Luynes

Livret d'Accueil

Nos éducateurs bénévoles et passionnés sont là pour vous guider, vous conseiller dans l'éducation de vos chiens, afin que ces derniers s'intègrent bien dans l'environnement social. Un moment de partage et de convivialité avec vos compagnons à quatre pattes et les éducateurs.

Les cours sont divisés en groupes de niveau et en fonction du nombre d'éducateurs disponibles.

Le matériel que vous devez avoir:

- un collier plat ou chaîne.
- une laisse d'un mètre (non métallique).
- des récompenses, friandises (petites croquettes, dès de fromage etc) .
- sac à déjection.
- une gamelle pour l'eau.
- une muselière à la taille de votre chien.

Le club met à votre disposition des pelles ramasse crottes, des seaux pour l'eau si vous oubliez votre matériel.

L'éducation, est la base de toutes les autres activités canines et du comportement de votre chien au quotidien.

Elle permet l'apprentissage des notions clés de l'obéissance : **sociabilité** (chien/homme, chien/chien).

Les exercices de base sont:

- la marche au pied en laisse et sans laisse (selon le niveau d'éducation du chien et de sa sociabilité)
- les positions (assis, coucher, debout)
- le maintien d'une position en l'absence du maître
- le rappel au pied du maître
- le refus d'appât lancé et au sol
- le port de la muselière.

En plus du travail effectué au club, un travail quotidien est nécessaire pour une bonne évolution.

Fonctionnement de la section

La section Educa'luynes est ouverte le samedi après-midi à partir de 14 heures.

Sauf des jours exceptionnels de fermeture qui seront notés sur le panneau situé à l'entrée du clubHouse.

Les horaires de l'atelier éducation sont de 14 h 15 à 16 h30- 17h00

Un atelier Agility loisir est ouvert à tous à l'issue de l'atelier éducation.

Pour le fonctionnement de cet atelier il est fait appel aux membres participants pour aider à la mise en place des parcours et le rangement en fin d'atelier.

1/2

Les cours commencent à 14H15 mais il est souhaitable d'arriver 15 minutes avant aux fins de détendre et promener votre chien afin qu'il aborde le cours dans de bonnes conditions.

Les véhicules doivent être stationnés sur les parkings prévus à cet effet.

RAPPEL: les chiens doivent être tenus en laisse à l'extérieur comme à l'intérieur du club, sauf autorisation du moniteur ou de la monitrice.

Pour les propriétaires de chienne, lorsque ces dernières ont leur chaleur, il est impératif que ces derniers obtiennent l'autorisation du moniteur, ou de la monitrice pour pouvoir participer à la séance d'éducation dans le but d'éviter toute perturbation dans le travail avec ces congénères mâles.

Les déjections doivent être ramassées et jetées dans les poubelles munies de sac.

